

Le b.a.-ba du Marché Volontaire de Carbone



Introduction

Introduction

Au cours des cinq dernières années, le marché volontaire du carbone (MVC) a vu la demande de crédits carbone provenant des activités volontaires d'atténuation du changement climatique croître de manière exceptionnelle. Cette croissance est stimulée par la prise d'engagements climatiques par les entreprises, ainsi que par l'intérêt croissant des consommatrices et consommateurs pour la lutte contre le changement climatique, l'appétit des investisseuses et investisseurs pour les crédits carbone et l'existence d'obligations de communication relatives aux émissions et réductions des émissions. Les délivrances de crédits issus du MVC ont atteint un niveau record en 2021, avec 352 millions de crédits délivrés. L'année 2022 a été la deuxième la plus importante pour le MVC, avec 279 millions de délivrances de crédits. La croissance du MVC devrait se poursuivre, compte tenu de la demande croissante pour ces crédits et de la prolifération de nouvelles méthodologies applicables à différents types d'activités d'atténuation du changement climatique.

Une caractéristique déterminante du MVC est qu'il n'est pas réglementé par les pouvoirs publics. Ce sont des entités privées qui conçoivent et mettent en œuvre des activités d'atténuation, dont les réductions d'émissions sont ensuite certifiées par des

standards ad hoc qui délivrent les crédits carbone. Les développeuses et développeurs d'activités sur le MVC peuvent être des organisations à but lucratif ou non lucratif, des propriétaires fonciers(ères) privé-e-s, des peuples autochtones ou des communautés locales, ainsi que des gouvernements locaux ou nationaux. Les entreprises ainsi que les investisseuses et investisseurs acquièrent des crédits carbone pour compenser leurs émissions ou contribuer aux efforts d'atténuation au-delà de leur chaîne de valeur.

L'absence de lien évident entre le MVC et les pouvoirs publics a entraîné un manque de compréhension de ce marché par les gouvernements et les actrices et acteurs du secteur public, en particulier dans les pays en développement, même si ces derniers accueillent la plupart des projets. Ce défaut de compréhension limite les occasions qui s'offrent au MVC pour venir appuyer l'action publique dans la lutte contre le changement climatique. Utilisées de manière stratégique, les activités du MVC permettent de concentrer les investissements dans des secteurs qui ne sont pas couverts par les contributions déterminées au niveau national (CDN) établies dans le cadre de l'Accord de Paris ou par d'autres politiques publiques, ainsi que de soutenir les objectifs de développement durable (ODD) et

les objectifs climatiques dans les pays hôtes, et d'accélérer l'action climatique dans les juridictions où le cadre réglementaire est déficitaire. Cependant, le MVC ne peut pas fournir à lui seul une solution au changement climatique. La compensation carbone est une mesure complémentaire et d'autres actions publiques et privées seront nécessaires pour réduire les émissions au niveau mondial.

Il est essentiel que les gouvernements et les autres actrices et acteurs du secteur public comprennent comment fonctionne le MVC et comment interagir avec lui. L'objectif de ce b.a.-ba du MVC est d'en fournir une vue d'ensemble aux gouvernements des pays qui accueillent, ou sont susceptibles d'accueillir, des projets volontaires. Ce b.a.-ba vise ainsi à accroître le niveau de compréhension et d'engagement des États à l'égard du MVC. Les publics cibles de ce b.a.-ba sont les actrices et acteurs décisionnaires gouvernementaux des pays en développement, leurs conseillères et conseillers, et toutes autres parties prenantes du secteur public qui auraient vocation à interagir avec le MVC.

Chaque chapitre du b.a.-ba présente un aspect du MVC. Les chapitres peuvent se lire comme des fiches d'information autonomes ou ensemble, constituant alors un résumé plus complet du MVC.

Le chapitre 1 : Qu'est-ce que le MVC ? fournit une introduction générale au MVC, à son histoire, à son fonctionnement, aux tendances actuelles de l'offre et de la demande de crédits, ainsi qu'à ses principaux avantages et limites.

Le chapitre 2 : Quel est le rôle des gouvernements dans le MVC ? décrit la réglementation du MVC, comment les gouvernements peuvent s'impliquer stratégiquement pour accéder à des financements issus du MVC, et les rôles que les gouvernements peuvent jouer dans le MVC.

Le chapitre 3 : Quels sont les liens du MVC, avec l'Accord de Paris et son article 6 ? discute des liens entre le MVC et l'article 6 de l'Accord de Paris, et de la manière dont le MVC peut soutenir les engagements pris par les pays participants dans le cadre du régime international sur le climat.

Le chapitre 4 : Comment les réductions et les absorptions de gaz à effet de serre sont-elles comptabilisées dans le MVC ? détaille comment les émissions de GES sont comptabilisées dans le MVC, comment cela est influencé par l'Accord de Paris, les trois catégories de double comptage, les risques de double réclamation et comment les gouvernements peuvent traiter les doubles réclamations sur le MVC.

Le chapitre 5 : Que sont les crédits carbone ? explique ce que représente un crédit carbone, la base juridique de ceux-ci,

comment ils sont générés, comment les deux principaux types de systèmes de crédits carbone sont structurés et comment les politiques publiques interagissent avec la génération de crédits carbone.

Le chapitre 6 : Qu'est-ce qui fait qu'un crédit carbone est de haute qualité ? caractérise les crédits carbone de haute qualité, les activités sur le MVC qui mènent à la génération de crédits de haute qualité et les politiques publiques favorisant l'augmentation de l'offre de crédits de haute qualité.

Le chapitre 7 : Quel est le rôle des standards de certification de réduction des émissions dans le MVC ? clarifie le rôle des standards de certification, présente les standards les plus importants du MVC et comment les gouvernements et les standards de certification interagissent.

Le chapitre 8 : Comment le MVC est-il structuré ? décrit les actrices et acteurs du MVC, le cycle des activités sur le MVC et les critères selon lesquels les prix des crédits carbone sont déterminés.

Le chapitre 9 : Comment les crédits carbone sont-ils utilisés ? examine la question de la compensation carbone, les objectifs climatiques des entreprises, la neutralité carbone et les utilisations non compensatoires des crédits carbone.

Le chapitre 10 : Comment les droits sur le carbone sont-ils pris en compte dans le MVC ? explore

les principes fondamentaux des droits carbone, y compris la façon dont ils sont légalement déterminés, comment ils sont établis sur le MVC et comment les gouvernements peuvent agir pour les clarifier et, par conséquent, soutenir les activités du MVC dans leurs juridictions.

Le chapitre 11 : Pourquoi et comment les peuples autochtones et les communautés locales interagissent-ils avec le MVC ? discute des droits et des rôles des peuples autochtones et des communautés locales sur le MVC, et de la façon d'éviter les risques et d'accroître les avantages des activités du MVC pour ces peuples et communautés.

Le chapitre 12 : Comment les avantages issus du MVC sont-ils partagés ? définit la notion de partage des avantages et les meilleures pratiques en matière d'accords de partage de ceux-ci.

Le chapitre 13 : Comment le MVC soutient-il les solutions fondées sur la nature ? résume le rôle et les principales catégories de solutions fondées sur la nature (SfN), les standards de certification qui certifient les crédits des projets de SfN et l'état actuel des SfN dans le MVC.

Le chapitre 14 : Comment le MVC soutient-il la REDD+ ? examine le cadre international de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et la conservation, la gestion durable et le renforcement

des stocks de carbone forestier (REDD+), le Cadre de Varsovie pour la REDD+, la manière dont la REDD+ est intégrée dans le MVC et la manière dont la mise en œuvre par le gouvernement de la REDD+ et du Cadre de Varsovie pour la REDD+ peut être rendue compatible avec la participation sur le MVC.

Le chapitre 15 : Comment fonctionne l'imbrication de la REDD+ ? se penche sur le concept d'imbrication de la REDD+ dans le contexte du MVC, comment l'imbrication devrait être conçue et mise en œuvre, et pourquoi les gouvernements s'engagent dans une telle imbrication.

Remerciements

Rédactrices : Melaina Dyck, Charlotte Streck et Danick Trouwloon

Graphiste : Sara Cottle

Contributrices et contributeurs : Felipe Bravo, Darragh Conway, Georg Hahn, Leo Mongendre, Pablo Nuñez, Laura Carolina Sepúlveda et Theda Vetter

Traduction en français : Laurence Echasserieu

Date de publication : octobre 2023

Le b.a.-ba du Marché(s) Volontaire(s) du Carbone (MVC) (Le b.a.-ba du MVC) est soutenu par la Climate and Land Use Alliance (CLUA). Les rédactrices remercient les relecteurs et partenaires qui ont transmis leur savoir et partagé leur expertise dans le cadre de l'élaboration de ce b.a.-ba du MVC.